

**Union**  
INDÉPENDANTS

UNION FAIT TA FORCE !



## NOTRE RÉMUNÉRATION, LE COMBAT D'UNION-INDÉPENDANTS DEPUIS 2017 !

Dès 2017, Union-Indépendants revendiquait la mise en place d'une rémunération horokilométrique avec une rémunération minimale de la course fixée à 8 euros net chauffeur.

6 ans plus tard, nous continuons et continuerons sans cesse de nous battre pour la mise en place de cette rémunération, seule solution pour être indépendants mais être mieux rémunérés !

### NOTRE REVENDICATION

Pendant que des organisations syndicales bradent notre rémunération à grands coups de taux minimum horaire, Union-Indépendants revendique la mise en place d'une rémunération horokilométrique par gamme de véhicule applicable sur **l'ensemble de la course** (approche comprise) ainsi que la rémunération de services complémentaires.

### POUR UNE RÉMUNÉRATION PRENANT EN COMPTE DE NOMBREUX PARAMÈTRES

Union-Indépendants revendique l'instauration d'une grille de rémunération sectorielle horokilométrique minimale pour les chauffeurs VTC, intégrant plusieurs paramètres essentiels pour une rémunération complète et juste qui garantisse notre rentabilité.

- Le **temps total de la course**, depuis son acceptation jusqu'à la dépose du client.
- La **distance intégrale** parcourue durant la course.
- Un **tarif de base** pour la **prise en charge du client**.
- Un **supplément tarifaire** selon la **catégorie du véhicule utilisé**.
- Des **tarifs additionnels pour des services spéciaux**, comme la fourniture d'un siège-bébé, le transport de bagages volumineux ou d'animaux, le quatrième passager.



UNION FAIT TA FORCE !

## QUEL MONTANT MINIMUM ?

Union-Indépendants revendique un **modèle de rémunération minimale sectorielle VTC net chauffeur en entrée de gamme (Uber X par exemple)** sur la base de :

- Montant minimum de la course : 10 euros
- Montant de la prise en charge : 1,87 euros
- Tarification au kilomètre : 1,33 euro/km
- Tarification par minute : 0,35 euro/min
- Union-Indépendants revendique que chaque gamme de véhicule se voit attribuer un pourcentage d'augmentation applicable à la rémunération minimale sectorielle.

**Exemple :** Pour une course de 20 min. à 5,5 km = 16,19 € soit (5,5 km x 1,33 €/km) + (20 min. x 0.35 €/minute) + 1,87€.

Retrouvez notre simulateur de rémunération de course : <https://union-independants.fr/>

## TRANSPARENCE DE LA RÉMUNÉRATION

Pour Union-Indépendants, il est crucial d'avoir une compréhension claire de notre rémunération et de son mode de calcul.

Après avoir obtenu l'affichage des **grilles de tarification**, nous revendiquons la **fourniture complète des données de chaque course aux chauffeurs VTC** dans leur **espace personnel au sein de l'application**.

Cela permettra aux chauffeurs de **suivre et d'analyser efficacement leurs revenus**.

Les données indispensables

- Durée totale de la course.
- Distance intégrale parcourue.
- Montant exact de la rémunération.

**COHÉRENTS DANS NOS PROPOSITIONS,  
CONSTANTS DANS NOS REVENDICATIONS, COMBATIFS POUR L'AVENIR  
UNION-INDÉPENDANTS CONTINUERA SANS RELÂCHE  
DE DÉFENDRE UNE RÉMUNÉRATION JUSTE POUR TOUS LES VTC !**



**DU 22 AU 30 MAI,  
VOTEZ ET FAITES VOTER UNION-INDÉPENDANTS !**



Retrouvez toutes les propositions  
sur notre page spéciale VTC

**UNION FAIT TA FORCE !**



Union Indépendants est sur les réseaux sociaux !

Rendez-vous sur la page :

 **UNION VTC**

 **@UnionVTC**